



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 19 mai 2008

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 20/05/2008

D - 20080253

Reçu en Préfecture le :
CERTIFIE EXACT,

Aujourd'hui Lundi 19 mai Deux mil huit, à quinze heures,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux

Etaient Présents :

M. Hugues MARTIN, Mme Anne BREZILLON, M. Didier CAZABONNE, Mme Anne Marie CAZALET, M. Jean Louis DAVID, Mme Brigitte COLLET, M. Stéphan DELAUX, Mme Nathalie DELATTRE, M. Dominique DUCASSOU, Mme Sonia DUBOURG -LAVROFF, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Muriel PARCELIER, M. Alain MOGA, Mme Arielle PIAZZA, M. Josy REIFFERS, Mme Elizabeth TOUTON, M. Fabien ROBERT, Mme Anne WALRYCK, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean Marc GAUZERE, M. Jean Charles BRON, Mme Chantal BOURRAGUE, M. Joël SOLARI, M. Charles CAZENAVE, M. Alain DUPOUY, Mme Ana Marie TORRES, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, Mme Mariette LABORDE, M. Jean-Michel GAUTE, Mme Marie-Françoise LIRE, M. Jean-François BERTHOU, Mme Sylvie CAZES-REGIMBEAU, Mme Nicole SAINT ORICE, Mme Constance MOLLAT, M. Maxime SIBE, M. Guy ACCOCEBERRY, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Charles PALAU, Mme Chafika SAIOD, M. Ludovic BOUSQUET, M. Yohan DAVID, Mme Alexandra SIARRI, Mme Wanda LAURENT, Mme Paola PLANTIER, Mlle Laetitia JARTY, M. Jacques RESPAUD, M. Jean-Michel PEREZ, Mme Martine DIEZ, Mme Béatrice DESAIGUES, Mme Emmanuelle AJON, M. Matthieu ROUVEYRE, M. Pierre HURMIC (*présent jusqu'à 17h10*), Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, M. Vincent MAURIN, Mme Natalie VICTOR-RETALI,

Excusés :

M. Nicolas BRUGERE, Mme Sarah BROMBERG,

OPAH Centre Historique 34 rue Planterose, 154 rue Ste Catherine, 14/15/16 quai des Salinières, 18/20 rue des Pontets, 15/17 rue de la Fusterie, 134 crs de la Marne, 40 crs A. Lorraine, 37 rue Bouquière. Subvention de la Ville aux propriétaires bailleurs.

Mme Elizabeth TOUTON, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 8 juillet 2002, vous avez autorisé le Maire à signer avec la Société Bordelaise Mixte de Construction et d'Urbanisme (SBUC) dénommée aujourd'hui In Cité, une Convention Publique d'Aménagement permettant la mise en œuvre des procédures nécessaires à la requalification de l'habitat et de l'environnement résidentiel dans le centre historique.

Au titre des actions visant à l'amélioration des logements, les propriétaires bailleurs sont susceptibles de bénéficier d'aides de la Ville.

A ce titre, il est proposé d'accorder une aide de la Ville à :

- **SCI BETIKOA, propriétaire de l'immeuble sis 34, rue Planterose à Bordeaux.**

Cette opération consiste en la réhabilitation d'une maison individuelle de type 5 en loyer PST.

Ce dossier a reçu un avis favorable de la Commission des financeurs du 18 septembre 2007.

Il a été présenté lors de la Commission départementale de l'ANAH et a fait l'objet de la décision de subvention suivante le 27 décembre 2007 sous le n° 033001685.

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 100 659 €

Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 75 494 €

Aide de la CUB 10% : 10 066 €

- Aide de la Ville au propriétaire : $100\,659\text{ €} \times 10\% = 10\,066\text{ €}$

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :

- Accorder à la SCI BETIKOA une participation d'un montant de 10.066 € pour la Ville de Bordeaux

- **SCI DES GANTS ET DE NAVARRE, propriétaire de l'immeuble sis 154, rue Ste Catherine à Bordeaux.**

Cette opération consiste en la réhabilitation complète d'un immeuble composé d'un local commercial et de 6 logements, échelonnée dans le temps. Deux logements ont été financés entre 2004 et 2006. Le présent dossier porte sur 1 logement de type 3 en loyer PST.

Ce troisième dossier a reçu un avis favorable de la Commission des financeurs du 23 novembre 2007.

Il a été présenté lors de la commission départementale de l'ANAH et a fait l'objet de la décision de subvention suivante le 27 décembre 2007 sous le n° 033001691.

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 37 610 €

Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 28 207 €

Aide de la CUB 10% : 3 761 €

- Aide de la Ville au propriétaire : $37\,610\text{ €} \times 10\% = 3\,761\text{ €}$

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :

- Accorder à la SCI DES GANTS ET DE NAVARRE une participation d'un montant de 3 761 € pour la Ville de Bordeaux

➤ **Immeuble 14/15/16, quai des Salinières :**

Cette opération consiste en la restructuration complète d'un immeuble vacant de 13 logements et 2 locaux commerciaux en 5 logements dont 2 de type 4 en loyer intermédiaire, et 1 de type 3 en loyer conventionné ainsi que 4 places de stationnement.

Ce dossier a reçu un avis favorable de la Commission des financeurs du 5 juin 2007.

- **M. Marc PLANUS, copropriétaire de l'immeuble sis 14/15/16, quai des Salinières, à Bordeaux** pour un logement en loyer intermédiaire.

Il a été présenté lors de la Commission départementale de l'ANAH et a fait l'objet de la décision de subvention suivante le 22 novembre 2007 sous le n° 033001406.

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 80 730 €

Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 32 292 €

- Aide de la Ville au propriétaire : $80\,730\text{ €} \times 10\% = 8\,073\text{ €}$

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :

- Accorder à M. Marc PLANUS une participation d'un montant de 8 073 € pour la Ville de Bordeaux

- **M. Mme J.François TOLLANCE, copropriétaires de l'immeuble sis 14/15/16, quai des Salinières à Bordeaux** pour un logement en loyer intermédiaire.

Il a été présenté lors de la Commission départementale de l'ANAH et a fait l'objet de la décision de subvention suivante le 22 novembre 2007 sous le n° 033001407.

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 81 432 €

Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 32 573 €

- Aide de la Ville au propriétaire : $61\,328\text{ €} \times 10\% = 6\,133\text{ €}$

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :

- Accorder à M. Mme J.François TOLLANCE une participation d'un montant de 6 133 € pour la Ville de Bordeaux

- **M. Mme J.Claude TORGUE, copropriétaires de l'immeuble sis 14/15/16, quai des Salinières à Bordeaux** pour un logement conventionné.

Il a été présenté lors de la Commission départementale de l'ANAH et a fait l'objet de la décision de subvention suivante le 22 novembre 2007 sous le n° 033001405.

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 47 736 €

Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 33 415 €

Aide de la CUB 10% : 4 774 €

- Aide de la Ville au propriétaire : $47\,736 \text{ €} \times 10\% = 4\,774 \text{ €}$

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :

- Accorder à M. Mme J.Claude TORGUE une participation d'un montant de 4 774 € pour la Ville de Bordeaux

➤ **Immeuble 18/20, rue des Pontets et 15/17, rue de la Fusterie :**

Cette opération consiste en la restructuration complète d'un immeuble vacant de 7 logements en 4 logements dont 2 de type 2 en loyer conventionné.

Ce dossier a reçu un avis favorable de la Commission des financeurs du 10 juillet 2007.

- **M. Franck VESCO, copropriétaire de l'immeuble sis 18/20, rue des Pontets et 15/17, rue de la Fusterie à Bordeaux** pour un logement conventionné.

Il a été présenté lors de la Commission départementale de l'ANAH et a fait l'objet de la décision de subvention suivante le 22 novembre 2007 sous le n° 033001403.

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 40 040 €

Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 28028 €

Aide de la CUB 10% : 4 004 €

- Aide de la Ville au propriétaire : $40\,040 \text{ €} \times 10\% = 4\,004 \text{ €}$

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :

- Accorder à M. Franck VESCO une participation d'un montant de 4 004 € pour la Ville de Bordeaux

- **M. Mme J.Yves SIA, copropriétaires de l'immeuble sis 14/15/16, quai des Salinières à Bordeaux** pour un logement en loyer conventionné.

Il a été présenté lors de la Commission départementale de l'ANAH et a fait l'objet de la décision de subvention suivante le 22 novembre 2007 sous le n° 033001403.

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 35 750 €

Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 25 025 €

Aide de la CUB 10% : 3 575 €

- Aide de la Ville au propriétaire : $35\,750 \text{ €} \times 10\% = 3\,575 \text{ €}$

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :

- Accorder à M. Mme J.Yves SIA une participation d'un montant de 3 575 € pour la Ville de Bordeaux

- **M. Fernand BARNET, propriétaire de l'immeuble sis 134, cours de la Marne à Bordeaux.**

Cette opération consiste en la réhabilitation d'un l'immeuble composé de 4 logements vacants dont 1 de type 3 en loyer conventionné et 1 de type 3 en loyer PST.

Ce dossier a reçu un avis favorable de la Commission des financeurs du 23 novembre 2007.

Il a été présenté lors de la Commission départementale de l'ANAH et a fait l'objet de la décision de subvention suivante le 27 décembre 2007 sous le n° 033001695.

➤ **Logement conventionné :**

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 48 642 €
Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 26 753 €
Aide de la CUB 10% : 4 864 €

- Aide de la Ville au propriétaire : $48\,642 \text{ €} \times 15\% = 7\,296 \text{ €}$

➤ **Logement PST :**

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 48 642 €
Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 36 482 €
Aide de la CUB 10% : 4 864 €

- Aide de la Ville au propriétaire : $48\,642 \text{ €} \times 10\% = 4\,864 \text{ €}$

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :

- Accorder à M. Fernand BARNET une participation d'un montant de 12 160 € pour la Ville de Bordeaux

- **M. Mme Guy TARDIVEL, copropriétaires de l'immeuble sis 40, cours Alsace Lorraine à Bordeaux.**

Cette opération consiste en la réhabilitation d'un logement vacant de type 5 en loyer conventionné.

Ce dossier a reçu un avis favorable de la Commission des financeurs du 18 septembre 2007.

Il a été présenté lors de la Commission départementale de l'ANAH et a fait l'objet de la décision de subvention suivante le 27 décembre 2007 sous le n° 033001685.

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 71 047 €
Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 39 076 €
Aide de la CUB 10% : 7 105 €

- Aide de la Ville au propriétaire : $71\,047 \text{ €} \times 15\% = 10\,657 \text{ €}$

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :

- Accorder à M. Mme Guy TARDIVEL une participation d'un montant de 10 657 € pour la Ville de Bordeaux

- **M. Franck LACOUR, propriétaire de l'immeuble sis 37, rue Bouquière à Bordeaux.**

Cette opération consiste en la réhabilitation complète d'un immeuble de 3 logements et 1 local commercial en 3 logements dont 2 de type 2 en loyer conventionné et d'un parking.

Ce dossier a reçu un avis favorable de la Commission des financeurs du 18 septembre 2007.

Il a été présenté lors de la Commission départementale de l'ANAH et a fait l'objet de la décision de subvention suivante le 27 décembre 2007 sous le n° 033001686.

➤ **Logement 1 :**

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 20 447 €
Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 11 246 €
Aide de la CUB 10% : 2 045 €

- Aide de la Ville au propriétaire : $20\,447 \text{ €} \times 15\% = 3\,067 \text{ €}$

➤ **Logement 2 :**

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 20 447 €
Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 11 246 €

Aide de la CUB 10% : 2 045 €

- Aide de la Ville au propriétaire : $20\,447 \text{ €} \times 15\% = 3\,067 \text{ €}$

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :

- Accorder à M. Franck LACOUR une participation d'un montant de 6 134 € pour la Ville de Bordeaux

Le versement des subventions de la Ville aux propriétaires interviendra après réalisation complète des travaux, sur présentation d'un certificat de paiement établi par la Ville au vu de la décision de versement total de la subvention de l'ANAH.

Ces différentes dépenses ci-dessus énumérées seront imputées sur la sous fonction 72, nature 2042 du budget de l'exercice en cours.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 19 mai 2008

P/EXPEDITION CONFORME,

Mme Elizabeth TOUTON
Adjoint au Maire

